

# UNE CONVENTION COLLECTIVE POUR POST TELECOM PSF

**Une convention collective alignée sur celle de POST Luxembourg vient d'être signée pour POST Telecom PSF**

**Ce 20 décembre, la première convention collective de POST Telecom PSF a été signée.**

Applicable rétroactivement depuis le 01/12/2017, elle entre en vigueur directement.

« Les discussions ayant conduit à cette convention ont été constructives et basées sur une volonté commune – de la part des partenaires sociaux (LCGB et OGBL), des représentants du personnel et de la direction de POST Luxembourg – de proposer un contrat de travail harmonisé avec celui de la maison-mère », explique Claude Olinger, DRH de POST Luxembourg.

En parallèle, les négociations relatives à l'actuelle convention collective de POST Telecom se poursuivent.

La nouvelle convention collective PSF s'applique de manière automatique à tous les collaborateurs de POST Telecom PSF (130 personnes). Elle prendra fin à l'aboutissement d'une convention unique pour l'entité POST Telecom ou, au plus tard, le 30 juin 2019. Car avec la fusion des deux entités (POST Telecom & POST Telecom PSF) au 1er janvier 2018, une seule convention existera à terme pour les collaborateurs/trices de POST Telecom S.A.

[www.post.lu](http://www.post.lu)

